



Vacances éducatives & éducation au voyage

***Projet éducatif
&
Conditions d'organisation***



I - Projet éducatif :

« Vacances éducatives & éducation au voyage... »

- *Être en vacances*
- *Des groupes d'individus et des individus dans le groupe*
- *La découverte de milieux environnementaux et culturels différents*
- *Une démarche participative*
- *Le voyageur comme invité*
- *La promotion et le développement du tourisme solidaire.*

II - Conditions d'organisation et de réalisation du séjour :

« Des séjours pour tous sont aussi des séjours pour chacun... »

- *Seule reste l'empreinte de nos pas*
- *Des groupes à effectif réduit*
- *Des équipes recrutées par nos soins*
- *Un réseau de professionnels et de prestataires locaux*
- *Entre camping et hôtels locaux*
- *Sur la route*
- *Un suivi sanitaire quotidien*
- *Des activités riches, variées et adaptées*
- *Des règles essentielles*

-I-
Projet éducatif :
« Vacances éducatives & éducation au voyage... »

- **Être en vacances.**

Les séjours, tels que nous les élaborons, proposent aux participants de vivre une expérience collective dans une réelle ambiance de vacances. S’amuser, se détendre et découvrir, le tout dans un environnement réfléchi et cohérent offrant à chacun un cadre de vie adapté à son âge et à ses besoins. Tendre vers cet état suppose la définition d’objectifs réfléchis, cohérents, et répondant de manière approfondie à des besoins fondamentaux de l’individu participant.

- **Groupes d’individus et individus dans le groupe.**

La rencontre des différences : nos séjours sont conçus dans le but d’accueillir des participants de tous horizons culturels et sociaux, dans le respect du principe de laïcité. La première de nos priorités dans l’organisation et le déroulement de nos séjours est de proposer un cadre de vie adapté à chacun, permettant ainsi de vivre des moments de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente. Notre rôle est de favoriser la rencontre et les échanges entre les participants. Chacun doit pouvoir occuper une place dans le groupe en y étant reconnu en tant qu’individu à part entière.

La reconnaissance de l’individu : la mission première de l’animateur est de s’adresser à un groupe donné. Garant de la santé morale de chaque participant, il nous paraît néanmoins important de créer et d’entretenir des liens « individuels » avec chacun d’eux au cours du séjour. Cette démarche doit avoir pour but de pouvoir reconnaître chaque jeune dans sa globalité, en tenant compte de ses particularités et de la façon dont il vit le séjour.

- **La découverte de milieux environnementaux et culturels différents.**

Selon leur destination, les séjours sont l’occasion pour les participants de s’initier à de nouvelles activités, de découvrir un nouveau mode de vie, d’appréhender de nouvelles cultures. Pour nous, il s’agit bien d’une démarche d’ouverture (*et non pas de rupture...*). En effet, le séjour consiste à vivre un quotidien dont le fonctionnement et le rythme s’inspirent d’une part d’un milieu d’origine – celui du participant –, d’autre part d’un nouvel environnement – celui du séjour- .

- **Une démarche participative.**

Dans le déroulement de nos séjours, notre intention est d’œuvrer avec et non pas pour les participants. Nous veillons à ce que les enfants et adolescents que nous accompagnons ne soient pas de simples usagers, mais bien des acteurs qui participent à la vie de leur séjour. L’organisation de la vie quotidienne, les règles de vie, les programmes d’activités offrent aux participants une réelle possibilité d’implication, sans se réduire à une simple consommation du séjour.

- **Le voyageur comme invité.**

A travers nos séjours, nous veillons particulièrement à adopter un comportement et des attitudes favorisant le respect des cultures et le développement des régions que nous traversons. Plus encore, nous considérons que notre mission est de sensibiliser les enfants et les adolescents à cette notion de « tourisme responsable ». Par une information, des animations et des exemples concrets, nous proposons une éducation au voyage aux groupes que nous accompagnons. A travers notre parcours, nous cherchons autant que possible à créer des situations de rencontres et d’échanges avec une partie de la population locale.

-II-

Conditions d'organisation et de réalisation du séjour :

« Des séjours pour tous sont aussi des séjours pour chacun... »

Les séjours que nous organisons sont déclarés à la Direction Départementale de Cohésion Sociale Protection des Populations de l'Aveyron (DDCSPP), et s'inscrivent dans le cadre réglementaire et législatif des accueils collectifs de mineurs fixé par le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative.

Au cours de la préparation du séjour et en s'appuyant sur le projet éducatif de l'association, le directeur élabore à l'écrit avec son équipe un projet pédagogique à travers lequel il précise les conditions d'organisation et de réalisation du séjour.

Le projet pédagogique aborde avec précision les points suivants :

- les objectifs pédagogiques de l'équipe.
- une stratégie de prise de contact avec les participants lors de la première journée.
- le fonctionnement détaillé de la gestion autonome (aménagement de l'espace, élaboration des menus, achats et stockage des denrées alimentaires, préparation des repas, vaisselle, rangement, menu type sur 3 jours...).
- la gestion de la vie quotidienne : suivi sanitaire, rangement du camp, linge, argent de poche, téléphones portables, des temps libres...
- la gestion de groupe : règles de vie, démarche participative des jeunes, gestion des conflits...
- La gestion des relations avec la structure d'accueil.
- la gestion des relations avec les parents.
- une base de programme d'activité mentionnant un fil rouge à exploiter sur le séjour (grand jeu, reportage photo, film...).
- l'organisation des temps de baignade et les mesures de sécurité envisagées.

Pour chaque séjour, nous sommes en mesure de vous adresser à 15 jours du départ :

- Le projet pédagogique du séjour.
- Le récépissé de déclaration de séjour délivré par la DDCS.
- L'itinéraire prévisionnel précisant avec exactitude les lieux d'étapes.

Quelques notions fondamentales communes à tous nos séjours

- **Seule reste l’empreinte de nos pas.**

L'espace naturel et les sites culturels sont souvent les principales richesses touristiques d'une région ou d'un pays et, de fait, la première motivation des touristes qui s'y rendent. Ces touristes ont une responsabilité vis-à-vis de l'environnement du pays d'accueil.

Dans l'organisation de chaque séjour et dans l'élaboration de leur projet pédagogique, les équipes de "Chemins du Monde" prennent en compte cette notion. Une de nos principales missions éducatives étant d'apprendre aux jeunes à voyager proprement et de manière responsable.

Elaborée par "Lonely Planet" et le voyageur "Atalante", la charte éthique du voyageur rassemble les comportements ou les attitudes à encourager en tant que voyageur, afin de favoriser, entre autre, la protection de l'environnement des régions et pays que nous visitons. Elle est utilisée comme base de réflexion par nos équipes, à qui il appartient tout au long du séjour, d'en transmettre autant que possible le contenu aux jeunes.

Extraits de la Charte Ethique du Voyageur

(source : Lonely Planet et Atalante)

- Les voyageurs se doivent d'éviter de laisser derrière eux leurs déchets, quels qu'ils soient. Tous les moyens (emballages bio-dégradables, etc.) permettant de limiter les déchets nés du tourisme doivent être utilisés. Mieux vaut limiter, dans ses bagages, les emballages qui devront être laissés sur place. Il est préférable de rapporter avec soi les déchets non-destructibles (sacs plastiques, piles et batteries, etc.) après un voyage dans un pays ne disposant pas d'infrastructure d'élimination des déchets.

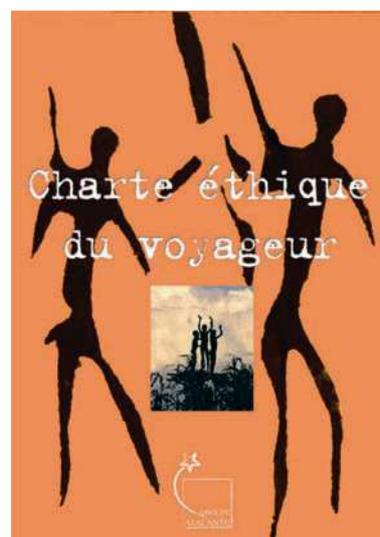
- Certains écosystèmes fragiles imposent le respect de précautions particulières : ne pas sortir des sentiers ou conduire hors piste, limiter le piétinement, ne pas utiliser de moyens de locomotion à moteur, etc.

- Nourrir les animaux modifie leur régime alimentaire et peut être dangereux. Les singes deviennent ainsi agressifs et voleurs, par exemple.

- Il est important de respecter les réglementations en vigueur dans les Réserves ou Parcs naturels. Payer les taxes d'entrées ou de séjour permet la conservation et la préservation des sites. Exiger le reçu de ces taxes permet d'éviter le détournement de ces fonds.

- Certains "souvenirs" qui font partie du patrimoine naturel du pays d'accueil ne doivent pas quitter celui-ci. Les graffitis ou autres traces sont des mutilations souvent ineffaçables.

- L'eau potable est parfois une denrée rare qu'il faut utiliser avec parcimonie et éviter de polluer. Les voyageurs doivent préférer autant que possible les lessives sans phosphates, les savons et détergents biodégradables, faire leurs lessives et toilette en aval des habitations et à distance des points d'eau potable. Il vaut toujours mieux obtenir l'autorisation pour utiliser le puits ou la pompe d'un village et ne pas se laver à proximité, même si les habitants le font.



- **Des groupes à effectif réduit.**

Autant que possible, nous privilégions des effectifs n'excédant pas *25 participants*. C'est pour nous la première des conditions pour tendre vers nos intentions éducatives. En effet, seul un groupe restreint peut permettre une *rencontre* et des *échanges* constructifs entre les participants. Chacun y occupe une place en étant reconnu en tant qu'*individu* dans le groupe. Cela offre par ailleurs une meilleure possibilité de mobilité géographique et de découverte de nouvelles régions.



- **Des équipes recrutées par nos soins.**

Conformément à la réglementation en vigueur, le personnel d'encadrement est composé d'un directeur titulaire ou en cours de formation BAFD et d'animateurs titulaires ou en cours de formation BAFA. En moyenne, nos équipes sont constituées sur la base *d'un adulte encadrant pour 5 à 7 jeunes*. Chacune est dotée d'un assistant sanitaire, titulaire de l'attestation du PSC1, et d'un surveillant de baignade (si les participants sont âgés de moins de 14 ans). Toutes les activités sportives spécifiques sont encadrées par des moniteurs brevetés d'état.



La phase du recrutement et de la constitution des équipes d'encadrement est capitale dans la conception de nos séjours. Pour chacun, nous étudions de nombreuses candidatures et sollicitons des *personnes expérimentées dans les séjours itinérants avec un public jeunesse*, avec qui nous partageons les intentions éducatives et l'esprit du voyage. La plupart d'entre eux ont déjà encadré un de nos séjours, ou, à défaut, font l'objet d'une recommandation sérieuse. Les équipes sont composées généralement de 3 à 4 personnes, favorisant

considérablement, là encore, les échanges et la cohésion entre-elles.

Moyenne d'âge des directeurs recrutés en 2010 : 34 ans
Moyenne d'âge des animateurs recrutés en 2010 : 25 ans

- **Un réseau de professionnels et de prestataires locaux.**



Nous organisons nous même l'intégralité de nos séjours, sans faire appel à d'autres intermédiaires du secteur touristique. Nous contactons directement des prestataires locaux dont nous connaissons le sérieux et savons, au fil des années, qu'ils proposent un service de qualité. Cela nous permet également de proposer des séjours et itinéraires parfaitement adaptés aux demandes des participants, dans la mesure où tout reste modifiable avant et pendant le séjour. Cette souplesse en garantit l'aspect unique de chaque projet.

- **Entre camping et hôtels locaux.**

En France, nous privilégions l'hébergement en camping, en installant des camps complets « couchages - cuisine - activités » permettant d'organiser en plein air une vie quotidienne confortable et agréable. Les adolescents participent activement à la vie du camp, particulièrement pour la conception et la préparation des repas. La gestion des repas est soigneusement préparée, de sorte à ce que l'alimentation soit équilibrée, variée, saine, et en quantité suffisante. Elle s'inscrit dans le respect des textes et conditions réglementaires existants. Selon les séjours, le budget alloué à la restauration varie entre 8€ et 10€ / jour / personne.



A l'étranger, nous partons le *plus souvent en camping*, formules qui nous garantissent souplesse et mobilité durant l'itinéraire. Notre matériel comprend généralement des tentes 2 personnes, malle de rangement, ustensiles de cuisson, brûleurs à gaz, tables pliantes, bâches de protection et tente abri. En cas de pluie durable ou de fortes intempéries, nos groupes ont la possibilité de s'abriter dans un hôtel ou une auberge.



Si la plupart des *repas sont préparés par le groupe*, certains se prennent en restaurants locaux, occasion de découvrir la gastronomie locale.



Dans certains pays, nous préférons les *petits restaurants et hôtels locaux* qui proposent de bons services et qui favorisent l'immersion dans l'environnement des localités que nous traversons. Dès que possible, nous partons en excursion, à pieds, à cheval, en 4x4 ou en kayak pour explorer des espaces plus sauvages. Nous dormons alors en bivouac, le plus souvent à la belle étoile...



- **Sur la route.**

En camp fixe ou en séjour itinérant, nos groupes disposent tous d'un moyen de transport sur place. Le plus souvent, nous utilisons des minibus. C'est le moyen le plus facile pour se déplacer confortablement et en gardant son autonomie.

Pour des séjours nécessitant de nombreux déplacements, nous veillons à ce que l'équipe d'animation dispose d'au moins *une personne en plus du nombre de conducteurs nécessaires à la conduite du (des) véhicule(s)*. Sauf cas particulier, nous exigeons que les salariés amenés à conduire des minibus aient effectué leur *période probatoire faisant suite à l'obtention du permis de conduire*.

Les itinéraires de nos séjours dont les déplacements se font en minibus sont élaborés sur une *base kilométrique moyenne de 1 250 kilomètres par semaine. Le temps maximum de conduite sur une même journée étant généralement compris entre 4h et 5h*. L'encadrement veille à observer une pause d'au moins 20 minutes après 2 heures de conduite. Par ailleurs, nous demandons à nos équipes de *respecter un repos quotidien de conduite d'un minimum de 12h*, au cours duquel aucun déplacement -hors urgence- ne devra se faire.



A l'étranger, nous aimons aussi utiliser les transports locaux qui restent encore le meilleur moyen de sentir l'ambiance et le rythme du pays que nous visitons. C'est aussi souvent l'occasion de rencontrer et d'échanger avec les habitants locaux.

- **Un suivi sanitaire quotidien.**

Un membre de l'équipe titulaire de l'Attestation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) assure le suivi sanitaire pendant le séjour. Il tient le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux mineurs, et notamment les traitements médicaux dont il assure le suivi. Il conduit chez un médecin les participants pour lesquels une consultation s'impose. Dans ce cas, nous en avançons les frais et transmettons en fin de séjour les feuilles de soins aux familles afin d'en obtenir le remboursement.

- **Des activités riches, variées et adaptées.**

Les programmes d'activités se veulent riches, variés et adaptés au rythme et attentes des participants. Le plus souvent, ils s'articulent autour :

- *d'activités sportives de pleine nature* dans un environnement de moyenne ou haute montagne,
- *d'activités de détente* s'inscrivant dans un cadre balnéaire,
- *d'activités de découverte culturelle* de la région ou du pays que nous visitons,
- *d'animations* favorisant la cohésion du groupe, principalement en soirées.

Des créneaux horaires sont fixés avant le départ pour les activités principales nécessitant une réservation. En début de séjour, les animateurs établissent le reste de la programmation en concertation avec le groupe, les rendant ainsi autant que possible acteurs de leur séjour.



- **Des règles essentielles.**

- Relations entre les participants

En fonction de la composition du groupe, les animateurs veillent à en préserver l'ambiance générale. Les animations proposées favorisent la rencontre des participants entre eux. Les animateurs interviennent auprès des jeunes si des formes de manque de respect apparaissent entre des petits groupes ou entre des personnes afin de rétablir un climat propice au bien être de chacun. Les relations amoureuses nécessitent une approche particulière de la part de l'équipe. De façon générale, les animateurs demandent au couple de vivre leur relation avec suffisamment de discrétion pour ne pas l'imposer dans la vie quotidienne du groupe. En utilisant davantage le dialogue que l'interdit, ils se donnent par ailleurs autant que possible les moyens d'éviter que le couple pratique des relations sexuelles dans le cadre du séjour.

- Relations entre les animateurs et les participants

Au cours du séjour, l'animateur évalue et régule les relations qu'il entretient avec les jeunes à travers deux notions fondamentales : complicité et autorité. Le positionnement de l'animateur se trouve à l'équilibre de ces deux notions.

Notion d'autorité : l'animateur veille à ce que les règles de vie du séjour soient respectées par les membres du groupe. En cas de non-respect, il intervient en privilégiant le dialogue et en proposant des sanctions directement liées au comportement reproché, réparatrices et immédiates. La sanction n'a d'autre but que de permettre à celui qui la reçoit de reprendre sa place dans le cadre global du séjour. Parallèlement, son autorité reste dépendante de sa faculté à être à l'écoute des jeunes et à valoriser les aspects positifs de leur comportement dans le groupe. Enfin, l'autorité de chaque animateur est étroitement liée à son harmonisation au sein de l'équipe. Chaque situation de conflit avec un participant, résolue ou non, fait l'objet d'une discussion en équipe. Les avis de chacun et la définition d'une démarche et d'une attitude communes conduisent généralement à une amélioration de la situation.

Consommation de tabac : elle est interdite dans le cadre des séjours auxquels participent des enfants de moins 14 ans. Elle est réglementée dans les autres séjours sur décision prise au préalable par l'équipe d'animation du séjour et en se référant à l'éventuelle préconisation formulée par les parents lors de l'inscription. Dans ce cas, nos équipes veillent particulièrement à :

- faire appliquer la loi Evin,
- inciter les adolescents à ne plus fumer notamment en les sensibilisant quant aux risques qu'ils encourent à travers la consommation de tabac,
- éviter une incitation à la consommation pour les autres membres du groupe qui se sont eux-mêmes définis comme non fumeurs en début de séjour.

- **Conditions de suivi et de communication pendant le séjour.**

- ❖ **Entre 60 et 30 jours du départ**

Les participants constituent et nous remettent les dossiers individuels d'inscription comprenant : - un feuillet de renseignements et une autorisation parentale,
- une fiche sanitaire de liaison,
- un test de natation anti-panique,
- un certificat médical attestant, le cas échéant, que l'enfant est apte à la pratique de la plongée sous-marine.

❖ **Au plus tard 30 jours avant le départ**

Nous adressons aux participants une fiche de départ qui comporte l'ensemble des informations relatives au séjour : dates, heures et lieux de départ et de retour, coordonnées complètes des lieux d'hébergement, planning d'activités, proposition de trousseau...

❖ **Pendant le séjour**

✓ **Communication entre les parents et les enfants :**

L'équipe d'animation invite les adolescents à téléphoner à leurs parents à des moments déterminés du séjour, à savoir :

- au plus tard 24 h après l'arrivée sur le lieu d'hébergement.
- à la moitié du séjour.
- au cours des 48 dernières heures du séjour.

▪ **Cartes téléphoniques** : nous encourageons pour cela les parents à remettre une carte téléphonique à leur enfant, tous nos lieux d'hébergement étant équipés de cabines.

▪ **Téléphones portables** : leur utilisation est autorisée tout au long du séjour. Il est toutefois demandé aux participants d'en faire usage à des instants propices de la journée, en évitant notamment de le faire à des moments de vie en groupe tels que les repas, les activités ou les transferts en minibus. Par ailleurs, l'équipe d'animation n'est pas tenue de conserver en sa possession les téléphones portables ou tout autre objet de valeur pour en assurer la sécurité.

✓ **Communication entre les parents et l'équipe d'animation :**

- **Service de messagerie** : pour chacun de nos séjours, un service de messagerie vocal est mis en place. Tous les 3 à 4 jours, le responsable du groupe veille à ce qu'un nouveau message soit enregistré et puisse informer les parents quant au déroulement des dernières journées. A tout moment et par un même appel, les parents peuvent consulter l'ensemble des messages déposés par l'équipe et les participants (coût de la communication : 0,15€ / min, **communication non surtaxée**).

Le numéro d'appel et le code d'accès du séjour sont indiqués sur la fiche de départ transmise aux familles à 30 jours du début du séjour.

- **En cas d'urgence** : le directeur du séjour dispose d'un téléphone portable à usage professionnel. Son numéro de téléphone peut être communiqué aux parents.



*Notre équipe se tient à votre disposition
pour toute demande complémentaire d'informations au **05 65 47 07 42**.*